



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.17

16 mai 2025

Original: ANGLAIS

Onzième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes

Panama City, Panama
30 juin - 3 juillet 2025

SPAW et la Commission baleinière internationale : Un partenariat stratégique pour la conservation des mammifères marins

Cette réunion se déroule en mode hybride. Les délégués sont priés de consulter tous les documents de la réunion par voie électronique pour les télécharger si nécessaire.

**SPAW et la Commission baleinière internationale :
Un partenariat stratégique pour la conservation des
mammifères marins**

Le protocole SPAW (aires spécialement protégées et vie sauvage) de la convention de Carthagène joue un rôle essentiel dans la conservation de la biodiversité marine dans la région des Caraïbes. Son partenariat avec la Commission baleinière internationale (CBI) s'est considérablement développé au cours de la dernière décennie, se concentrant sur l'objectif commun de protection des cétacés par la science, la politique et le renforcement des capacités.

Navire d'observation et coordination

SPAW a régulièrement participé en tant qu'observateur aux réunions de la CBI, avec un engagement réciproque de la CBI dans les forums de SPAW. Ce statut d'observateur réciproque favorise l'échange d'informations et a jeté les bases d'une collaboration plus approfondie. Bien qu'un protocole d'accord ait été rédigé entre les deux organisations pour officialiser le partenariat, il n'a pas pu être finalisé en raison de contraintes juridiques et procédurales de part et d'autre. Comme alternative, une lettre d'intention a été convenue pour établir la base d'une coordination continue et d'une action commune sur la conservation des mammifères marins dans la Grande Caraïbe.

Ateliers et formations conjoints

Ateliers sur les enchevêtrements et les collisions avec les navires (2012-2014) : SPAW et la CBI ont organisé conjointement des ateliers régionaux au Mexique, à Saint-Martin et au Panama pour former les fonctionnaires et les gestionnaires de parcs marins à réagir aux enchevêtrements de baleines et à réduire les collisions avec les navires. Ces sessions ont abouti à la formation de réseaux régionaux d'intervention et de boîtes à outils d'atténuation adaptées à l'utilisation dans les Caraïbes. Co-organisation de six ateliers de formation fin 2023 pour renforcer la capacité des réseaux de surveillance des échouages de cétacés dans la région des Caraïbes (projet CAMAC). Des travaux sont en cours pour fournir des ressources et des équipements supplémentaires de réponse aux échouages et devraient être achevés d'ici la fin de 2025.

Sanctuaire et intégration régionale

SPAW et la CBI soutiennent activement le sanctuaire de mammifères marins AGOA dans les Caraïbes françaises, un site désigné par SPAW et membre du partenariat « Sister Sanctuary ». La CBI contribue à l'orientation scientifique et à la coordination internationale, notamment dans le cadre des efforts déployés par AGOA pour surveiller et atténuer les menaces humaines telles que la navigation et la pollution sonore.

Perspectives d'avenir

Une lettre d'intention entre SPAW et la CBI a été formalisée, reflétant leur engagement commun pour la conservation des mammifères marins, permettant aux deux organisations de continuer à travailler en étroite collaboration et un projet de plan de travail a été préparé (voir Annexe I). Grâce à des initiatives conjointes, des échanges techniques et une coordination à l'échelle de la région, SPAW et la CBI renforcent les efforts de protection des cétacés dans la Grande Caraïbe et établissent un modèle de coopération transfrontalière.

Annexe I - Projet de plan de travail

Areas of Cooperation	Proposed Activities
<p>Identifier et développer des synergies, et assurer une coopération efficace dans la poursuite de buts et d'objectifs communs dans le cadre des mandats respectifs de chaque partie et des règles et règlements qui les régissent.</p>	<p>Continuer à développer et à soutenir le réseau régional de praticiens des ressources naturelles/gestionnaires d'AMP activement impliqués dans la recherche, la gestion et la conservation des mammifères marins par l'utilisation de diverses plates-formes pour assurer la durabilité et les synergies entre les diverses parties prenantes de la RGA.</p> <p>Soutenir et promouvoir les initiatives de coopération transfrontalière aux niveaux sous-régional et régional, telles que le projet Caribbean Marine Megafauna and Anthropogenic Activities (CAMAC) (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.36) et l'initiative "Protecting Blue Corridors" (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.42), pour le développement d'études transfrontalières afin d'évaluer et de surveiller les populations de mammifères marins des Caraïbes.</p> <p>Renforcer la collaboration avec le sous-programme sur la pollution marine et ses protocoles concernant la pollution provenant de sources et d'activités terrestres (LBS) et la coopération dans la lutte contre les déversements d'hydrocarbures (Oil Spills), y compris par le biais d'une plus grande collaboration entre les CAR du Secrétariat. Cela comprendra les impacts potentiels de l'exploration et de l'exploitation pétrolières sur les espèces protégées, y compris les cétacés et les habitats associés..</p>

Améliorer l'information et le partage des données sur le statut et l'abondance des espèces de cétacés

Soutenir les Parties Contractantes dans le développement de leurs stratégies et cadres nationaux, y compris les Plans Nationaux de Conservation et de Récupération pour la conservation des mammifères marins, en considérant le « Plan d'Action pour la Conservation des Cétacés (PAMM) dans la Grande Caraïbe » révisé en 2022.

Soutenir les évaluations nationales des prises accidentelles de mammifères marins par les Parties contractantes et synthétiser ces évaluations dans un rapport évaluant le risque de prises accidentelles de mammifères marins dans la RGA.

Soutenir le respect du protocole SPAW et d'autres exigences en matière de capture et de captivité des mammifères marins.

Renforcer la capacité régionale à atténuer et à surveiller les impacts anthropogéniques sur les cétacés, comme indiqué dans le « Plan d'action pour la conservation des cétacés (PAMM) dans la Grande Caraïbe » révisé

Améliorer la prise de conscience et compiler des données sur les effets des prises accidentelles et des enchevêtrements, de la pollution et des collisions avec les navires, sur la mégafaune marine et en particulier sur les cétacés dans la région des Caraïbes, en travaillant avec les parties contractantes et, le cas échéant, en collaboration avec la CBI, les organisations de pêche et d'autres organisations intergouvernementales concernées.

<p>Promouvoir et encourager la conservation et la gestion des principales espèces et populations de cétacés</p>	<p>Promouvoir la mise en œuvre nationale et régionale des principes généraux et des lignes directrices des meilleures pratiques pour l'observation des mammifères marins dans la région des Caraïbes (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.13), la boîte à outils pour la mise en œuvre des lignes directrices pour l'observation des mammifères marins dans la région des Caraïbes (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.32) et le kit éducatif numérique pour les observateurs de baleines.</p> <p>Promouvoir l'inclusion des cétacés dans les plans de gestion des AMP et renforcer la capacité des gestionnaires impliqués dans la conservation des mammifères marins.</p>
<p>Renforcer la collaboration en matière de recherche, de prévention et de réponse aux menaces anthropiques</p>	<p>Mettre en œuvre des stratégies pour atténuer les effets des prises accidentelles et des enchevêtrements, de la pollution et des collisions avec les navires sur la mégafaune marine et en particulier sur les cétacés dans la région des Caraïbes, en travaillant avec les parties contractantes et, le cas échéant, en collaboration avec la CBI, les organisations de pêche et d'autres organisations intergouvernementales concernées. Dans le cadre du projet CAMAC.</p>